

35030 - Subventions aux associations pour la prévention médico-  
sociale

**Proposition d'attribution de subventions à l'association  
Médecins du monde et à l'Union départementale pour le  
don du sang au titre de l'année 2019**

*CP/2019/561*

**Service chef de file :**

I3 - Service des actions de prévention sanitaire

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'attribuer des subventions à l'association Médecins du monde et à l'Union départementale pour le don du sang pour un montant total de 9872,00 € au titre de l'exercice 2019.

**1. PREAMBULE**

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'attribuer des subventions en faveur d'associations figurant dans le tableau joint en annexe.

Ces associations œuvrent dans le domaine des problématiques sanitaires touchant les personnes en situation de précarité et en grandes difficultés d'accès aux soins en ce qui concerne Médecins du monde, ainsi que dans le domaine du don du sang pour l'Union départementale des donneurs de sang (UD 67).

Il est rappelé que l'attribution des présentes subventions se fonde sur :

- l'article L.3211-1 du code général des collectivités territoriales relatif à l'exercice des compétences des collectivités,
- la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 relative au transfert de compétence en matière d'aide sociale et de santé.

De plus, les présentes subventions sont soumises aux règles édictées par le règlement financier du Département voté le 13 décembre 2018, qui fixe les conditions générales d'attribution et les modalités de paiement des aides départementales.

**2. LA PREVENTION, LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ET LES DIFFICULTES  
D'ACCES AUX SOINS – MEDECINS DU MONDE**

**2.1. Présentation de l'association**

Médecins du monde est une organisation non gouvernementale (ONG) de solidarité internationale dont l'action repose sur l'engagement de bénévoles. Son financement s'appuie sur les subventions et la générosité du public.

L'ensemble des actions déployées par Médecins du monde et sa connaissance du terrain font de cette association un partenaire indispensable du Département depuis 2004 dans le domaine de la santé-précarité, de la prévention de la tuberculose et de la prévention maternelle et infantile.

L'association constitue souvent le seul lien avec des populations marginalisées qui sont particulièrement exposées aux conséquences délétères de leurs pathologies.

## **2.2. La mission mobile de soins de proximité**

L'objectif de cette mission est de faciliter et d'améliorer l'accès à la prévention, aux soins et aux droits des personnes en situation de précarité et d'exclusion.

Une équipe de 85 bénévoles dont 38 médicaux et paramédicaux et 47 non médicaux, assurent les missions médicales et non médicales en intervenant sur les lieux de vie des personnes : dans la rue, dans les bidonvilles, dans les espaces de stabilisations existants et dans les foyers. Une partie de ces bénévoles est également engagée auprès du centre d'accueil, de soins et d'orientation (CASO).

Deux salariés, une coordinatrice de programme et une assistante de service social appuient directement ce dispositif

### **2.2.1. Quelques chiffres pour l'année 2018**

- 163 sorties dont 84 maraudes et 48 sorties médicalisées,
- 24 sites d'interventions,
- 4 922 contacts,
- 1 238 patients différents vus.

### **2.2.2. Les maraudes**

Chaque maraude est constituée d'une équipe de trois à quatre personnes comprenant un personnel médical, un ou deux accueillants et un chauffeur. Ces sorties sont effectuées à bord d'un véhicule aménagé pour accueillir des consultations médico-sociales et équipé de matériel de soins et de petite urgence, d'une trousse médicale, ainsi que de quelques denrées alimentaires. En 2018, il y a eu 84 maraudes.

### **2.2.3. La clinique mobile**

Les équipes se déplacent à bord d'un camping-car aménagé pour des consultations médicales, pour aider les personnes les plus en marge qui ne sont pas forcément vues lors des maraudes à se réinsérer dans un parcours de soins et pour améliorer leur orientation vers les dispositifs de droit commun et l'accès à la prévention. Chaque sortie nécessite la mobilisation d'au moins quatre bénévoles : un médecin, une infirmière, un accueillant ou un interprète et un chauffeur. L'équipe assure une permanence hebdomadaire à la halte Bayard (structure d'accueil de nuit pour personnes isolées) et des consultations de soins primaires, du suivi et de l'orientation.

En 2018, il y a eu 48 sorties médicalisées, 520 consultations médicales, 269 patients rencontrés.

#### **2.2.4. L'éducation à la santé – la médiation en santé – la réduction des risques**

Des séances d'éducation à la santé et de prévention sont organisées auprès de structures partenaires ainsi que sur les espaces temporaires d'insertion (Espace 16, Espace Hoche, Horizon-Amitié, Espace Joséphine Baker, la Croix Rouge française...). Ces séances visent avant tout à amorcer un accompagnement personnalisé en matière d'éducation à la santé et d'hygiène.

Dans le cadre de la réduction des risques, des messages de prévention du VIH et des hépatites sont adaptés aux personnes reçues pour faciliter leur accès au dépistage et à une prise en charge précoce. Les équipes mènent également des actions de dépistage "hors les murs" dans les structures recevant des personnes en situation de précarité ou dans un camping-car lors des missions mobiles.

En plus des actions conduites sur le terrain, les personnes ayant besoin de bilans complémentaires et/ou de prise en charge spécialisée sont orientées vers la PMI, le centre de vaccination de la Ville de Strasbourg et vers les centres de dépistage (tuberculose, IST).

Médecins du monde organise également, si nécessaire, les accompagnements physiques auprès des structures de droit commun (Aide Médicale de l'Etat) pour faciliter l'accès aux soins (consultations médicales de généraliste ou de spécialiste).

#### **2.3. Le centre d'accueil, de soins et d'orientation (CASO)**

Situé à Strasbourg, le CASO accueille toute personne en situation de précarité et en difficultés d'accès aux soins et aux droits. Il propose des accueils avec entretien, des consultations médicales, un accompagnement médico-social et psychiatrique, des actions de prévention et de dépistage et l'orientation des personnes dans leur parcours de soins et de prise en charge.

L'équipe bénévole est composée de :

- 15 médecins généralistes,
- 1 gynécologue,
- 1 dermatologue,
- 2 podologues,
- 1 référent médical,
- 13 infirmières (dont 1 référent et 2 maîtres de stage),
- 8 chirurgiens-dentistes (dont 1 référent d'équipe) et 6 assistantes dentaires (dont 1 référent d'équipe),
- 3 pharmaciens (dont 1 référent d'équipe),
- 4 psychologues cliniciennes (dont 1 référent d'équipe) et 2 psychiatres,
- 22 chargés d'accueil (dont 1 référent d'équipe),
- 1 logisticien, 1 référent Droit au séjour des étrangers malades et 1 opératrice de saisie.

Elle est soutenue par l'équipe des salariés de la délégation : 1 coordinateur régional, 1 assistante de service sociale et 1 assistante de délégation.

En 2018, le CASO de Strasbourg a accueilli 1 064 patients dont 700 nouveaux usagers, et a effectué 6 311 consultations différentes.

Le chiffre de la file active et des nouveaux patients est en baisse relative pour la première fois depuis 2011, ce qui pourrait être le signe que le travail d'orientation commence à se montrer efficace.

L'équipe de Médecins du monde constate toutefois, qu'à côté des sollicitations pour des problèmes médicaux, les demandes d'ordre social ne cessent de croître avec l'augmentation de la précarité : les situations deviennent plus complexes et les patients cumulent plusieurs pathologies et difficultés.

A cet effet, l'accueil de première intervention est suivi d'un deuxième accueil qui permet d'évoquer toutes les problématiques médicales et sociales des personnes et d'initier les démarches d'accès aux soins et/ou à une couverture médicale.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention à l'antenne de Strasbourg de l'association Médecins du monde à hauteur de 1 680,00 € pour la mission mobile de soins de proximité et de 5 000,00 € pour le CASO, soit un total de 6 680,00 € pour l'année 2019.

### **3. LE DON DU SANG – UD 67**

L'Union départementale des donneurs de sang (UD 67) est soutenue depuis 2004 par le Département, pour sa mission identifiée comme une priorité de santé publique.

L'UD 67 fédère 125 associations et amicales de don du sang bénévole sur l'ensemble du département du Bas-Rhin, coordonne leurs stratégies et organise la promotion du don du sang bénévole (documentation, congrès, manifestations).

L'ensemble de ces activités permet à l'UD 67 de satisfaire les besoins croissants en sang et ses dérivés, et contribue activement à maintenir l'objectif d'autosuffisance au niveau départemental.

En 2018, en ce qui concerne le Bas-Rhin et les cantons de Bitche, Sarre-Union et Phalsbourg il y a eu :

- 69 159 prélèvements de "sang total" en collecte mobile, soit une augmentation de 0,9% par rapport à l'année 2017,
- 9 998 prélèvements de "sang total" en collecte sur site fixe, soit une augmentation de 1,62% par rapport à 2017,
- 16 303 prélèvements "plasma", domaine qui répond à une forte demande.

L'ensemble de ces chiffres traduit l'engagement et le travail de qualité de l'ensemble des équipes au sein des associations locales des donneurs de sang et celui de l'UD 67 qui les fédère et coordonne les stratégies.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention à l'Union départementale pour le don du sang bénévole du Bas-Rhin à hauteur de 3 192,00 € pour l'année 2019.

La Commission thématique emploi, insertion et logement a émis un avis favorable à ces propositions le 18 novembre 2019.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
15227	65-6574-42	10 000,00 €	10 000,00 €	9 872,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer des subventions à deux associations, pour un montant total de 9 872,00 € au titre de l'exercice 2019, réparti comme suit :*

- 6 680,00 € à l'antenne de Strasbourg de l'association Médecins du Monde, au titre de la prévention médico-sociale;*
- 3 192,00 € à l'Union départementale pour le don du sang bénévole dans le Bas-Rhin.*

Strasbourg, le 22/11/19  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY